

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Décembre 2021

L' an 2021 et le 3 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de TROTIN Monique Maire

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GALLIEN Bruno à Mme BINARD Lydie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 26/11/2021

**Date d'affichage** : 27/11/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SINNAEVE Emilie

### SOMMAIRE

#### **Vote du caractère d'urgence : Convention de déneigement avec les agriculteurs**

#### **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2021**

#### **Décisions du Maire**

#### **Objet(s) des délibérations**

- Voeu pour une application de la Loi RIST adaptée aux réalités locales des hôpitaux publics de proximité - 2021/100
- DETR - Dotation d'équipements des territoires ruraux - Dotations de l'Etat 2022 - 2021/101
- Tarifs Espace de Loisirs - Saison 2022 - 2021/102
- Tarifs Camps de Vacances - Saison 2022 - 2021/103
- Location - Salle Communale - Chemin des gourdeaux - Révision de tarifs - 2021/104
- Location - Salle d'animation - Espace de Loisirs - Révision de tarifs - 2021/105
- SIAEP Loir Braye et Dême (Ex Loir et Braye) - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2020 - 2021/106
- SIAEP Loir Braye et Dême (Ex Loir et Dême) - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2020 - 2021/107
- Convention de Déneigement avec les agriculteurs - 2021/108

#### **Vote du caractère d'urgence : Convention de déneigement avec les agriculteurs**

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal accepte le caractère d'urgence concernant les conventions de déneigement avec les agriculteurs, et ainsi de l'ajouter à l'ordre du jour.

#### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2021**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2021 est approuvé par l'ensemble des Conseillers Municipaux présents

### **Décisions du Maire**

**DECISION N° 2021-D052** - VOIRIE - Création d'un passage piétons - RD 305 - " La Champagne " partie bourg – Entreprise ESVA – 861.80€ ht soit 1 034.28€ TTC

**DECISION N° 2021-D053** - VOIRIE - Remise en état passage busé - " Les Prés Serraux" - Suite à un accident – Entreprise SAVATTIER TP – 3 381€ ht soit 4 057.20€ TTC

**DECISION N° 2021-D054** - Révision de loyer - Salon de Coiffure - Année 2021 – Loyer fixé à 311.03€

**DECISION N° 2021-D055** – Fourniture de numéros de maisons – SAS DIRECT SIGNALÉTIQUE - 1 323.60€ ht soit 1588.32€TTC (264 numéros de maison)

**DECISION N° 2021-D056** – Aménagement accueil vélo – Camping – installation électrique pour structure d'hébergement, structure de convivialité et atelier de réparation – SARL LOIRELEC - 2 141.20€ ht soit 2 569.44€TTC.

### **Voeu pour une application de la Loi RIST adaptée aux réalités locales des hôpitaux publics de proximité réf : 2021/100**

L'hôpital public et notre système de santé ont été fragilisés par deux années de travail considérable, de mobilisation et de lutte quotidienne contre le virus du COVID-19, mais risquent de l'être encore davantage par l'application prochaine de la loi RIST, qui prévoit le plafonnement de la rémunération des médecins intérimaires.

Le nombre de Françaises et Français sans médecin traitant est déjà considérable, et en hausse constante. Il est inconcevable que nos établissements de santé de proximité, seuls garants de l'égalité d'accès aux soins entre citoyens aient à faire face à un risque accru de pénurie de médecins.

La recherche de médecins titulaires nécessite un traitement individualisé de chaque situation mais aussi un temps d'adaptation pour les directeurs d'établissement, et ce, d'autant plus dans les zones déjà reconnues comme sous-dotées.

L'application de la loi RIST ne sera pas repoussée indéfiniment. Pour un avenir serein de nos hôpitaux publics, des réponses pérennes et adaptées aux réalités locales de chaque territoire sont attendues.

#### **Les élus de la commune de Marçon souhaitent interpeller :**

- **Le Premier Ministre ;**
- **Le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN ;**
- **L'ensemble des parlementaires**

#### **afin :**

- **De dénoncer le plafonnement généralisé de la rémunération des médecins intérimaires des hôpitaux publics ;**
- **De demander à ce que s'applique le principe de territorialisation, privilégiant le sur-mesure et le cas par cas, afin de sauvegarder les établissements publics de proximité situés en territoires déjà sous-dotés.**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **DETR - Dotation d'équipements des territoires ruraux - Dotations de l'Etat 2022**

**réf : 2021/101**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 -Sécurisation du carrefour Croix caseau avec création cheminement piétonnier- travaux supplémentaires
- 2 - Rénovation énergétique des dix logements locatifs de la Croix Caseau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les deux projets précités,
- de solliciter le concours de l'Etat

#### **- d'arrêter les modalités de financements suivantes :**

- projet **sécurisation du carrefour Croix Caseau avec cheminement piétonnier** pour un montant prévisionnel total de 253 787.50 € HT hors honoraires, répartis comme suit :

104 880 € H.T pour les travaux initiaux

148 907.50 € pour les travaux supplémentaires

:

## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
Travaux initiaux	104 880.00 €	ETAT (DETR) (47,67% sur 104 880 € H.T.) sur projet initial	50 000.00 €
Travaux supplémentaires	148 907.50 €	ETAT (50% sur 148 907.50 € H.T.)	74 453.75 €
		DEPARTEMENT (Contrat de relance : Territoires-Département 18€/habitant)	19 260.00 €
		<b>A u t o f i n a n c e m e n t</b> (43.37% sur 253 787.50 €)	110 073.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>253 787.50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>253 787.50 €</b>

- projet de **rénovation énergétique des dix logements locatifs de la Croix Caseau (tranche 1 - tranche 2)**, dont le montant estimatif des travaux s'élève à 342 754,00 € hors taxes répartis comme suit :

- première tranche 180 220 €

- deuxième tranche 162 534 €.

Ces prix s'entendent hors diagnostic amiante et honoraires de la maîtrise d'oeuvre, des bureaux d'études techniques et des autres intervenants

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	171 377.00€
DETR et/ou DSIL (50%)	171 377.00€
<b>TOTAL</b>	<b>342 754.00€</b>

Le Conseil Municipal :

- autorise Mme Le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022,

- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,

- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement

- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### Tarifs Espace de Loisirs - Saison 2022

réf : 2021/102

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs relatifs aux entrées à l'espace de loisirs pour la saison 2022 comme suit :

- 2,30 € par personne pour l'accès au plan d'eau des non-campeurs à partir de 8 ans ;
- 1,20 € par personne pour les groupes organisés de dix personnes ou plus, et les comités d'entreprises ;
- 20 € la carte d'abonnement par personne pour la saison 2022 ;
- Gratuité pour les habitants de Marçon et les personnes qui animent la Commune de Marçon.

Il est rappelé que le droit de navigation, fixé par le Club de Voile, est de 5,50 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Tarifs Camps de Vacances - Saison 2022**  
**réf : 2021/103**

Sur proposition de Mme le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs pour les nuitées des camps de vacances comme suit pour l'année 2022 :

- 3.00 € par personne et par nuitée, tarif sans mobilier
- 7.00 € par personne et par nuitée, tarif avec mobilier (tentes lits ...)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Location - Salle Communale - Chemin des gourdeaux - Révision de tarifs**  
**réf : 2021/104**

Vu la délibération n° 2015/0154 du 18 décembre 2015 relative aux tarifs de location de la salle communale,

Vu la délibération n° 2016/113 du 23/09/2016 relative à la location de la salle communal pour les associations hors commune,

Vu la délibération n° 2020/074 du 03/07/2020, fixant le forfait de nettoyage de désinfection suite à l'épidémie de COVID-19, (forfait ménage-désinfection de 40 €)

Vu la délibération n° 2020/075 du 03/07/2020, fixant un forfait de nettoyage et de desinfection de la vaisselle utilisé, suite à l'épidémie de COVID-19,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

. Maintenir les tarifs de location de la salle communale comme suit à compter du 1er janvier 2022 :

Descriptif	Commune ou agents communaux hors Commune	Hors Commune
Vin d'honneur - réunion sans vaisselle	40,00 €	60,00 €
Vin d'honneur - réunion avec vaisselle	50,00 €	75,00 €
Repas 1 salle sans vaisselle	90,00 €	135,00 €
Repas 1 salle avec vaisselle	110,00 €	165,00 €
Repas 2 salles sans vaisselle	140,00 €	210,00 €
Repas 2 salles avec vaisselle	170,00 €	255,00 €
Réunion Associations	Gratuit	40,00€
Soirée Associations une fois par an	Gratuit	/
Chauffage - Forfait - 1 salle	18 € par jour de location	18 € par jour de location
Chauffage - Forfait - 2 salles	28 € par jour de location	28 € par jour de location
Sonorisation	30,00 €	40,00 €
A partir du 2ème jour réduction de 50 % des tarifs	- 50 %	- 50 %
Caution	300,00 €	300,00 €
Arrhes à la réservation 50 % du montant de la location de la salle	50 %	50 %

- FIXER le tarif pour le remplacement de la vaisselle cassée comme suit à compter du 1er janvier 2022 :

Assiette Sèvre plate Diamètre 245	5,00 € l'unité
Assiette Sèvre creuse Diamètre 215	5,00 € l'unité
Assiette Sèvre plate Diamètre 205	4,50 € l'unité
Légumier	8,40 € l'unité
Corbeilles à pain	4,30 € l'unité
Tasse à café + soucoupe	3,70 € l'unité
Pichet à eau	9,30 € l'unité
Plateau	12,30 € l'unité
Couteau	1,00 € l'unité
Fourchette	1,00 € l'unité
Cuillère à café	1,00 € l'unité
Cuillère à soupe	1,00 € l'unité
Verre Normandie Porto 11 cl	1,40 € l'unité
Verre Normandie Vin 16,6 cl	1,20 € l'unité
Verre Normandie Flûte 14,5 cl	1,50 € l'unité

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Location - Salle d'animation - Espace de Loisirs - Révision de tarifs**  
**réf : 2021/105**

Vu la délibération n° 2015/155 du 18 Décembre 2015 relative aux tarifs de location de la salle d'animation du camping,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

. Maintenir les tarifs de location de la salle d'animation du camping comme suit à compter du 1er Janvier 2022 :

Descriptif	Commune ou agents communaux hors Commune		Hors Commune	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Vin d'honneur – réunion sans vaisselle	50,00 €	60,00 €	75,00 €	90,00 €
Vin d'honneur – réunion avec vaisselle	58,33 €	70,00 €	87,50 €	105,00 €
Repas sans vaisselle	100,00 €	120,00 €	150,00 €	180,00 €
Repas avec vaisselle	116,67 €	140,00 €	175,00 €	210,00 €
Forfait chauffage (20 € TTC/ jour)	16.67 €	20.00 €	16.67 €	20.00 €
Soirée Associations une fois par an	Gratuit		/	
A partir du 2ème jour réduction de 50 % des tarifs	- 50 %		- 50 %	
Caution	300,00 €		300,00 €	
Arrhes à la réservation 50 % du montant de la location de la salle	50 %		50 %	

- FIXER le tarif pour le remplacement de la vaisselle cassée comme suit :

Assiette Sèvre plate Diamètre 245	5,00 € l'unité
Assiette Sèvre creuse Diamètre 215	5,00€ l'unité
Assiette Sèvre plate Diamètre 205	4,50 € l'unité
Légumier	8,40 € l'unité
Corbeilles à pain	4,30 € l'unité
Tasse à café + soucoupe	3,70 € l'unité
Pichet à eau	9,30 € l'unité
Plateau	12,30 € l'unité
Couteau	1.00 € l'unité
Fourchette	1.00 € l'unité
Cuillère à café	1.00 € l'unité
Cuillère à soupe	1.00 € l'unité
Verre Normandie Porto 11 cl	1,40 € l'unité
Verre Normandie Vin 16,6 cl	1,20 € l'unité
Verre Normandie Flûte 14,5 cl	1,50 € l'unité

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**SIAEP Loir Braye et Dême (Ex Loir et Braye) - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2020**  
**réf : 2021/106**

Vu la présentation par Mme le Maire, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP Loir Braye et Dême (Ex Loir et Braye) de l'année 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP Loir Braye et Dême, relative à l'exercice 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**SIAEP Loir Braye et Dême (Ex Loir et Dême) - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2020**  
**réf : 2021/107**

Vu la présentation par Mme le Maire, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP Loir Braye et Dême (Ex Loir et Dême) de l'année 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP Loir Braye et Dême, relative à l'exercice 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Convention de Dégel avec les agriculteurs**

réf : 2021/108

*En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la réalisation de travaux de dégel des voies communales par des agriculteurs*

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une convention est conclue chaque année avec des agriculteurs volontaires pour la réalisation de travaux de dégel des voies communales et propose de reconduire cette opération pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- RECONDUIRE pour l'année 2022 la réalisation des travaux de dégel des voies communales (environ 55 kms) par des agriculteurs volontaires, Sont volontaires pour l'année 2022: MM. Rodolphe RENAULT - Pascal TROTIN - Jacky RICHARD, Anthony MOREAU, Nicolas CAUCHAS et M.Olivier ROBILLARD.

- FIXER le prix de la prestation à 10.50 € hors taxes du kilomètre, soit 12.60 € TTC,

- AUTORISER le Maire à signer les conventions correspondantes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Convention de servitudes avec Enedis**

réf : 2021/109

Mme le Maire donne lecture de la lettre en date du 22 novembre 2021 du Bureau d'Études Geofit Ingénierie Topographie, chargé par Enedis de l'étude relative à l'alimentation électrique du pylône Orange, érigé sur la parcelle cadastrée A n° 1030, appartenant à la Commune et sise au lieu-dit "les Sablons". Les travaux de raccordement concernent le passage d'un câble de réseau sur ladite parcelle cadastrée et la pose d'un coffret de réseau sur la même parcelle en limite de l'emprise de l'antenne.

A cet effet, une convention de servitude est proposée par ENEDIS concernant les travaux décrits ci-dessus.

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'accepter la convention de servitude d'ENEDIS, qui prendra effet à la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages ou tous les autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

- d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

### **Complément de compte-rendu :**

#### **Location salle communale**

Mme le Maire fait remarquer que certaines associations ne rendent pas la salle en bon état de propreté. Il ne sera pas demandé de forfait pour la désinfection des salles pour les Associations. Par contre, le protocole sanitaire "crise Covid 19" des salles sera transmis aux associations et affiché dans chaque salle. Il sera demandé aux associations de signer le protocole sanitaire et de s'engager à désinfecter et nettoyer les salles.

#### **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable - SIAEP Braye et Dême**

En ce qui concerne la compétence eau de la Communauté de Communes, Mme le Maire explique qu'actuellement c'est le Syndicat qui assure la gestion de l'eau potable en attendant que la CCLLB reprenne la gestion en régie. M. RICHARD indique que le changement se fera en 2022 et la Commune de Marçon sera rattachée à la régie de la CCLLB.

#### **Enedis - Demande de raccordement électrique provisoire**

Mme le Maire donne lecture d'une lettre en date du 5 novembre 2021 de M. Jean-Pierre CHEREAU, adressée au propriétaire de la parcelle YE n° 59 sise « Pièce de l'Ozeraie » concernant un projet de raccordement provisoire de ladite parcelle au réseau public d'électricité. Suite à ce courrier, Mme le Maire explique que la situation est tendue et qu'elle a reçu une menace verbale. Elle sollicite donc l'avis du Conseil Municipal sur cette demande.

Cette parcelle est située en zone naturelle et forestière – secteur des vallées du plan local d'urbanisme intercommunal, approuvé le 15 avril 2021. Mme le Maire rappelle qu'elle avait déjà répondu négativement. Suite à la lettre de M. CHEREAU, une deuxième demande a été formulée. Mme le Maire va faire un courrier pour rappeler la réglementation du PLUi et qu'en conséquence, la réponse est défavorable. Les Conseillers s'interrogent sur la perspicacité et la motivation de M. CHEREAU pour la rédaction de son courrier et invitent Mme le Maire à déposer une plainte concernant les menaces reçues.

## **Rapport des commissions**

### **Commission Travaux**

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission, donne l'état d'avancement des travaux suivants :

- Remise en service des cloches et de la pendule de l'église
- Installation des illuminations prévue lundi 6 décembre 2021
- Eclairage Route du Val de Loir – remplacement de 11 lanternes semaine prochaine

### **Commission Écoquartier**

M. Yann CHARDRON, Vice-Président de la Commission, porte à la connaissance les informations suivantes :

- A assisté à la réunion de l'ARS
- Participation avec Véronique GOURIOU à la réunion solidarité de la CCLLB (environ 600 réponses et environ 40 pour Marçon)
- Différents ateliers à venir à partir de janvier 2022 (dates à définir). Il serait bien qu'une personne assiste à chaque atelier.
- Prochaine réunion Écoquartier le 8 décembre à 18 heures

### **Commission Voirie**

M. Bernard GENDRON, Vice-Président de la Commission fait état des affaires en cours :

- Présentation de la plaquette numérotée. La distribution des plaques sera faite par les élus ;
- Travaux de la CCLLB sur la voirie communautaire terminés
- Curage des fossés terminés et le broyage des fossés en cours d'achèvement
- Quelques fossés de remembrement à venir pour une évaluation sur le tarif linéaire
- Rencontre avec Cédric VISBEQ de la CCLLB pour le projet de reclassement de certains chemins. Une nouvelle carte des voiries de la commune sera établie.

### **Commission Tourisme**

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission expose les projets suivants :

- Espace de loisirs : réorganisation de la gestion de l'espace de loisirs – présentation d'un organigramme et d'une proposition budgétaire pour un poste. La décision sera prise au prochain Conseil Municipal

M. Yann CHARDRON fait des observations sur la qualité des séminaires et quelques prestations à revoir.

- 30 novembre : visite de la cantine Le Corbusier par des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Fondation Wogenski pour l'inscription du bâtiment aux monuments historiques et sur la destination du bâtiment
- Projet de centre de ressources culturelles : Claude PONTI pourrait intégrer la cantine pour les expositions et l'ancienne école de musique pour les locaux administratifs et de stockage des oeuvres

### **Commission Scolaire et Périscolaire**

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission, rappelle que le Marché de Noël aura lieu le vendredi 10 décembre 2021 à partir de 18 h 30 sur la Place de l'Église.

### **Commission Environnement et Gemapi de la Communauté de Communes.**

Mme Aurélie HERMENAULT informe que les communes pourront présenter prochainement une demande pour avoir des bornes de recharges électriques de véhicules.

Un projet de plantations de haies est lancé sur le territoire de la Communauté de Communes.

## Questions diverses

Mme le Maire donne lecture d'une lettre de M. Jean-Claude DESSERT en date du 15 novembre 2021, concernant l'implantation d'une antenne relais et notamment la dégradation et l'affaissement du chemin d'accès. Mme le Maire informe que la réfection du chemin est en cours. Pour l'information de la population sur le projet, un affichage a été fait en mairie ainsi qu'une diffusion sur le site de la Commune pour indiquer qu'un dossier d'information du projet Orange était à la disposition de population à la Mairie. La demande de déclaration préalable déposée en Mairie par la Société ORANGE a fait l'objet d'un affichage également. Par ailleurs, La Société ORANGE avait expliqué que la distance avec les riverains était respectée. Mme le Maire fera une réponse à M. DESSERT.

- Concert de l'Harmonie municipale samedi 11 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle communale
- Vœux du Maire : vendredi 7 janvier 2022 à 18 h à la salle communale
- Prochaines réunions du Conseil Municipal à 20 h 30 :
  - o Vendredi 14 janvier 2022
  - o Vendredi 4 février 2022
  - o Vendredi 4 mars 2022

Séance levée à: 23:52

En mairie, le 11/12/2021  
Le Maire  
Monique TROTIN

Mme TROTIN Monique,

M. RICHARD Jean-Yves,

Mme SINNAEVE Emilie,

M. GODREAU Bruno,

Mme MOREAU Evelyne,

M. GENDRON Bernard,

M. DE MALHERBE Raymond,

Mme BINARD Lydie,

M. CHARDRON Yann,

M. GHYAMPHY Koffi,

Mme GOURIOU Véronique,

Mme HERMENAULT Aurélie